

## Compte rendu de séance

### Séance du 30 Mars 2021

L' an 2021 et le 30 Mars à 20 heures 04 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de

ODILLE Claudie Maire

**Présents :** Mmes : JOBSON Myriam, LEBON Carole, ODILLE Claudie, VIGNES Laurence, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, DUNY Olivier, NOBLE Gérald, ROUILLOT Marc, RUNGHEN Marc, VIARDET Joël

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 24/03/2021

**Date d'affichage :** 24/03/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de l'Aube

le : 31/03/2021

et publication ou notification

du : 31/03/2021

**A été nommé(e) secrétaire :** M Joël VIARDET

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**réf : 2021 12**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du compte de Gestion 2020

- ADOPTE le compte administratif 2020 et le compte de gestion correspondant,
- DECIDE l'affectation des résultats comme suit :

- Chapitre 002 :

Excédent de fonctionnement reporté: 198 778,42 €

- Chapitre 001 :

Déficit d'investissement reporté : - 17 610,93 €

**Résultat cumulé de 181 167,49 €**

Voté à l'unanimité par les membres présents.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

**réf : 2021 13**

Le Conseil Municipal après avoir entendu les résultats 2020, les affecte à l'unanimité comme suit :

Chap 002 : 181 167,49 €

Chap 001 : 17 610,93 €

1068 : 17 610,93 €

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

**réf : 2021 14**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition sur l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière : 16,89 %  
Taxe foncière non bâti 19,66 %  
CFE : 19,95 %

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**réf : 2021 15**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions et participations 2021 suivantes :

- Chasse : 100 €  
- Pêche : 100 €  
- Famille Rurale : 200 €  
- Tennis 200 €  
- Coopérative scolaire 300 €  
- ALMEA 10 100 €  
- HandiSport 100 €

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**réf : 2021 16**

Après présentation par Madame Le Maire du budget primitif 2021 du budget de la commune, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement: 434 931,02 €  
Recettes de fonctionnement: 434 931,02 €

Dépenses d'investissement: 410 150,58 €  
Recettes d'investissement: 410 150,58 €

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **MODIFICATION DELIBERATION 2021 05**

**réf : 2021 08**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal le besoin de modifier la délibération n° 2021\_05 concernant la compétence création et gestion de Maisons de services à la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne prise le 16 mars 2021.

Le 16 mars 2021, le Conseil Municipal s'est exprimé en ce sens :

6 contre et 2 pour.

De ce fait, il convient de lire, que le Conseil Municipal ne valide pas la prise de compétence relative à la création et la gestion de maisons de services au public et à la définition des obligations de service public y afférents en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations par la communauté de communes.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**RESULTAT DE L'ANALYSE DES SERVICES DE LA DRAC CONCERNANT LE CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE**

**réf : 2021 09**

Après analyse des services de la DRAC des offres pour la mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la restauration de l'Eglise Saint-Loup, trois offres nous sont parvenues :

Architecte Eric PALLOT, Architecte Michel TRUBERT, Architecte Mathieu BATY.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'architecte Eric PALLOT pour un montant HT de 43 287,00 €.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION AUX SERVICES DE LA DRAC POUR L'ETUDE DE L'ARCHITECTE CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'EGLISE**

**réf : 2021 10**

Après décision du choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la restauration de l'Eglise Saint-Loup, le Conseil Municipal demande à Madame Le Maire de demander une subvention aux services de la DRAC à hauteur de 50 % de l'étude de l'architecte Eric PALLOT de 43 287 € HT.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION CONCERNANT L'ETUDE DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE**

**réf : 2021 11**

Après décision du choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la restauration de l'Eglise Saint-Loup, le Conseil Municipal demande à Madame Le Maire de demander une subvention à la REGION GRAND EST à hauteur de 15 % de l'étude de l'architecte Eric PALLOT de 43 287 € HT.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE POUR L'ETUDE DE L'ARCHITECTE CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'EGLISE**

**réf : 2021 17**

Après décision du choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la restauration de l'Eglise Saint-Loup, le Conseil Municipal demande à Madame Le Maire de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Aube à hauteur de 15 % de l'étude de l'architecte Eric PALLOT de 43 287 € HT.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**ACCORD DE PRINCIPE POUR DES TRAVAUX DE LA MAIRIE**

**réf : 2021 18**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de prévoir un escalier métallique à l'arrière du bâtiment de la mairie pour une sortie de secours de la salle à l'étage du bâtiment. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne leur accord de principe pour ce projet et demande à Madame Le Maire de demander des devis.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR**

**réf : 2021 19**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal différents devis concernant l'acquisition d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société GRANIMOND comme suit :

Poste columbarium :

- Solis débord et voile 2 familles            1 785,00 € HT
- Solis débord et voile 3 familles            2 453,00 € HT

Poste jardin du souvenir :

- Puissard hexagonal 1 191,00 € HT
- Stèle flamme 950,00 € HT

Poste accessoires :

- Plaque murale 289,00 € HT
- Banc 702,00 € HT
- 2 plaques pour jardinière 175,00 € HT
- Plaques d'inscription 54,00 € HT
- Plaque d'inscription 29,00 € HT

Soit un coût total de 7 628 € HT.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

**- Travaux de la Mairie :**

Une première réunion aura lieu avec la commission des bâtiments, l'Architecte PIERSON et les entreprises le 6 avril 2021.

Des travaux supplémentaires de sortie de secours et escalier extérieur sont à l'étude, des devis vont être demandés.

**- Commission COPE Fouchères Chappes**

Pas d'augmentation sur la part fixe. Quelques travaux sont prévus sur les centrales pour environ 17 000,00 €.

**- Travaux SNCF**

Des travaux au droit de passage à niveau n° 19 situé sur le chemin départemental 049 sont programmés du mardi 18 mai à 8h00 au mercredi 19 mai à 17h00. Ces travaux nécessiteront une interdiction totale de la circulation.

**- Abri de jardin**

Un abri de jardin sera acheté par la commune pour le logement communal au dessus de l'école.

Séance levée à: 21:43

En mairie, le 31/03/2021  
Le Maire  
Claudie ODILLE

